



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

- Infos PV Commission Discipline du 16.04.25 et 17.04.25

- PV Commission de Prévention Médiation & Education du 16.04.25

- PV Commission des Statuts et Règlements du 15.04.25

- PV Commission restreinte du Statut de l'Educateur du 15.04.25

- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 15.04.25

-PV Commission d'organisation des Compétitions du 17.04.25

- PV FAFA du 15.04.25

- Page Technique

CAMPAGNE ANS PSF 2025



La campagne de subvention est lancée

Pour information, les dossiers (actions 2025 et bilans 2024) doivent être déposés pour **le 30 avril 2025** au plus tard sur le site Le Compte Asso.

La note de cadrage 2025 et le document de présentation sont visibles sur le site internet

Pour votre information le code ANS subvention est **1126**



FINALES DE COUPES

Les finales des Coupes 77 auront lieu à THORIGNY les 31 mai, 1er, 7 et 8 juin 2025.



MATCHS REMIS

Les matchs sans date reprogrammés sauf les matchs en discipline ou CDPME

sont visibles sur Footclubs et le site internet du District

FERMETURE DU SITE DE MONTRY

Le site de MONTRY sera fermé le samedi 19 avril 2025

TIRAGE COUPE

Retrouvez dans ce numéro le tirage de la coupe 77 SENIORS FEMININES

visible sur Footclubs et le site internet du District



FINALES DE COUPES FEMININES

Les finales des Coupes 77 critères Féminines SENIORS, U18 et U15 à 8, la Coupe 77 SENIORS FEMININES à 11 et les Coupes 77 U18F et U15F à 11 auront lieu à PONTAULT COMBAULT le 15 JUIN 2025



DERNIER RELEVÉ COMPTA

Le relevé N°53 au 20.03.2025 doit être soldé **au plus tard le mercredi 30/04/2025 à 12 heures**, sinon il sera fait application de l'article 3.5 du Règlement Sportif Général dès cette date.

Ce relevé peut être réglé au District par chèque envoyé à MONTRY, par virement (mettre N° du club en libellé) ou par prélèvement avec votre accord.

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 19 et 20 avril 2025



M. Jean-Paul PEYRIN
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 22 avril 2025

Commission des Statuts et Règlements
18h00

Jeudi 24 avril 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions
14H00

Jeudi 24 avril 2025

Commission d'Appel Disciplinaire
18H30

LE MEE S/SEINE

COMMISSION

Mercredi 23 avril 2025

Commission de Discipline
16H00

Vendredi 25 avril 2025

Commission d'Arbitrage
19H00



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 16 avril 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTIONS

Match 28246992
Pontault Com USM 2 - Othis
Séniors D3B du 16/03/25

REPRISE DE DOSSIER

Match 29614462
St Germain Laval – Fontenay Tresigny
U18 D3 B du 06/04/2025

Match 29617757
Vaux La Rochette – Lieusaint Foot As
Sénior D1 Féminine du 05/04/2025

Match 28245481
Courtry Academy – Othis C.O.
Sénior D2 du 06/04/2025

Match 28246752
Frat. Esbly Foot – Plessis Placy Port.
Sénior D3 Poule A du 06/04/2025

Match 28911704
Dammarie Les Lys FC – Le Mée Sports
Vétéran D2 du 06/04/2025

Match 29272397
Pin Villevaude As – Ferrieres Brie USD
U16 D3 Poule B du 06/04/2025

CHAMPIONNAT

Match 29242105
Servon Fc – Loing Fci
Criterium 55 ans E du 13/04/25

Match 29616935
La Ferté S/Jouare – Futsal MRT
Séniors D2 du 13/04/25

Match 29222707
Amicale Montereau – Pays Fontainebleau
Séniors D4C du 13/04/25

Match 28913447
Cesson VSD – Claye Souilly
U18 D1 du 13/04/25

Match 28247499
Ferrières Brie - Trilport
Séniors D3C du 13/04/25

Match 28913670
Gretz Tournan – Pays Fontainebleau
U16 D1 du 13/04/25

Match Finale Futsal U13
Ponthierry - Inter du Loing
Du 13/04/25

DOOSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 28239109
Servon fc - Meaux Academy Cs 2
Séniors D1 du 23/03/25

Match 28246992
Pontault Com USM 2 - Othis
Séniors D3B du 16/03/25

Match 28281772
Vaires Ent. E C US – Le Mée Sports 21
U14 D1 du 15/03/25

Match 28913660
Claye Souilly – Chelles
U16 D1 du 16/03/25

Match 28246716
Saint Mard – St Pathus
Séniors D3A du 23/03/25

Match 29882928
Servon – St Mard
Séniors Critérium Féminin A du 22/03/25

CONVOICATIONS

Match 28915298
Loing Fci – Avonnaise US Foot
U18 D2 du 16/03/25

Match 29272684
Nandy FC 22 – Servon Fc 21
U16 D3D du 16/03/25



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du jeudi 17 avril 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTIONS

Match 28239109
Servon fc - Meaux Academy Cs 2
Séniors D1 du 23/03/25

AUDITIONS

Match 28915298
Olympique de Loing – Avonnaise US Foot
U18 D2 du 16/03/25

Match 29272684
Nandy FC 22 – Servon Fc 21
U16 D3D du 16/03/25

CHAMPIONNAT

Match 28915306
Servon FC – Dammarie les Lys FC
U18 du 13/04/20255



Commission Départementale Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du 16 avril 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- **L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),**
- **Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,**
- **Toute situation particulière nécessitant un signalement,**

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « FICHE DE SIGNALEMENT MATCHS SENSIBLES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 29273538 LOGNES US 21 – BUSSY ST GEORGES FC 23 – U16 D3C du 20/04/2025 à 12h30

La Commission,

Considérant la transmission d'une déclaration de match sensible de la part du club de LOGNES US,

Considérant que des incidents entre des jeunes des deux communes avaient entraînés le report de la rencontre du 23/02/2025,

Considérant qu'il semblerait que les rivalités ne soient pas estompées,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les garanties pour le bon déroulement de la rencontre,

Considérant que le club de LOGNES US indique dans sa déclaration que sa mairie est informée et qu'une présence de la Police Municipale sera effective,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation de trois (3) Arbitres officiels, dont le central majeur, et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de LOGNES US,
Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.**

RAPPEL PV 08/04/2025

Match n° 28938634 AMICALE MONTEREAU AS 21 – BUSSY ST GEORGES FC 21 – U18 D1 du 20/04/2025 à 13h00

La Commission,

Considérant les incidents s'étant déroulés lors du match aller,

Considérant que le dossier a fait l'objet d'un traitement en Commission de Discipline et celle-ci a pris des sanctions importantes,

Considérant après échange avec le Président de AMICALE MONTEREAU celui-ci s'est engagé à ce que la rencontre se déroule à huis clos sur les installations du stade Robert CHALMEAU de Montereau,

Considérant que la Commission d'Arbitrage a déjà désigné un (1) Arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge des deux clubs et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de AMICALE MONTEREAU,
Demande au club de AMICALE MONTEREAU de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre,
Déclare la rencontre à la cellule de veille.**

Décide que les deux clubs devront faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants au secrétariat administratif du District au plus tard le vendredi 18/04/2025 à 12h. RSG District Article 40.6 et 13.5. (Au maximum : Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).

Match n° 29616789 FUTSAL MORMANT 2 – MEAUX FUTSAL 1 – SENIORS FUTSAL D2 du 25/04/2025 à 20h30

La Commission,

Considérant les incidents s'étant déroulés débuts février,

Considérant la proximité entre le lieu du match et la ville où se sont déroulés ces incidents,

Considérant les décisions prises conjointement par la LPIFF et le DISTRICT 77,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant les préconisations de sécurité demandée,

**Décide la désignation d'un (1) Arbitre officiel à la charge du club recevant et d'un (1) Délégué officiel à la charge des deux clubs.
Demande au club de FUTSAL MORMANT de sécuriser le mieux possible la rencontre et de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale,**

RAPPEL PV 08/04/2025

**Match n° 28913430 COMBS LA VILLE CA 21 – BRIARD SC – U18 D1 du 27/04/2025 à 10h30
Match n° 28279304 COMBS LA VILLE CA 1 – BRIARD SC 1 – SENIORS D2C du 27/04/2025 à 15h00**

La Commission,

Considérant les incidents récurrents entre les jeunes des deux villes,

Considérant qu'il est primordial de prioriser la sécurité des joueurs et encadrants,

Décide que la rencontre sera jouée à huis clos sur les installations sportives du DISTRICT aux horaires indiquées en entête, avec la nomination de trois (3) Arbitres officiels et de deux (2) Délégués officiels à la charge des deux clubs.

Décide que les deux clubs devront faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants au secrétariat administratif du District au plus tard le vendredi 25/04/2025 à 12h. RSG District Article 40.6 et 13.5. (Au maximum : Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).

MEAUX / DAMMARIE

Suite à la décision de la Ligue et du District d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour les clubs des villes de DAMMARIE-LES-LYS et de MEAUX à compter des 15 et 16/03/2025.

Informations concernant cette reprise :

Pour les matchs à domicile : organisation en configuration huis-clos avec participation active de la ville et ce jusqu'à nouvel ordre

Décide que les clubs recevant et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.

Pour les matchs à l'extérieur : informations à la cellule de veille des rencontres et déclaration match sensible si besoin.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 15 avril 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Patricia GUILIANI - Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Assiste : Rocco CARAVELLI (alternant juridique)

Absents excusés : Christophe ESTEVE - Christophe LE MINOUX

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIERS

MATCH 29221549

BRIE EST 1 – BUSSY 2

SENIORS D4B DU 30/03/2025

Suite à un problème avec la FMI à la fin de la rencontre, feuille de match papier envoyée remplie seulement par le club recevant et l'arbitre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que l'équipe de BUSSY a fait parvenir la composition de son équipe comme demandé

Considérant qu'il n'y a aucune réserve ni réclamation de la part des 2 équipes

Considérant que la Commission ne relève aucune anomalie

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29272070

COURTRY F. 21 – BRIE FC 21

U16 D3A DU 30/03/2025

Match non joué, information FMI : 2 équipes absentes et courriel de BRIE FC reçu le 1^{er} avril 2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance des observations de COURTRY parvenues dans les délais impartis

Considérant que le club de COURTRY a informé BRIE FC par téléphone la veille de la rencontre de leur intention de déclarer forfait pour le match en rubrique

Considérant qu'aucun écrit n'a été envoyé au District ainsi qu'au club visiteur

Considérant que dans ce cas la procédure hors délai ne peut s'appliquer
Considérant que le club de BRIE FC s'est déplacé sans ses joueurs
Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu
Par ces motifs

Dit match perdu par forfait aux 2 équipes (-1 point ; 0 but)

RSG District Article 40.1

Débit COUNTRY : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

ERRATUM

MATCH 29272397

LE PIN 21 – FERRIERES 21

U16 D3B DU 06/04/2025

Réserves du club de LE PIN concernant le nombre de joueurs mutés de FERRIERES inscrits sur la FMI
La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des réserves confirmées de LE PIN pour les dire recevables en la forme

Considérant que le club de FERRIERES a inscrit les joueurs :

BENYETTOU Ayoub (enregistrement 02/11/2024) MH

KHAITER Adam (enregistrement 16/09/2024) MH

KHELAF Wassim (enregistrement 15/09/2024) MH

MICHEL Theo (enregistrement 05/11/2024) MH

RIBEIRO DA SILVA Thomas (enregistrement 26/09/2024) MH

Considérant que dans cette catégorie, on peut aligner 4 joueurs mutés dont 1 maximum hors période

Considérant que l'équipe de FERRIERES a fait participer 5 joueurs mutés hors période

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de FERRIERES 21 et en attribue le gain à l'équipe de LE PIN (3 points ; 4 2 buts)

RSG District Article 7.5

Débit FERRIERES : 43,50€

Crédit LE PIN : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 29221084

COUNTRY ACA. 2 – FERTE S/J 1

SENIORS D4A DU 13/04/2025

Réserves du club de FERTE S/J concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs
COUNTRY ACA. 2: sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales, départementales avec une équipe supérieure de leur club.

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance de la réserve confirmée, de l'équipe de FERTE S/J,

Considérant que la rencontre en rubrique se situe dans les 5 dernières journées du championnat Seniors D4A, matchs remis compris,

Considérant, après vérifications des feuilles de matches, que 1 joueur de COUNTRY ACA. 2 a effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur club, à savoir

* M. ACAR Mevlana (15)

Par ces motifs,

Dit la réserve confirmée FERTE S/J recevable mais non fondée

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.10

Débit FERTE S/J : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28914459

CRECY 21 – SENART MOISSY 23

U16 D2C DU 13/04/2025

Réclamation du club de CRECY concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs SENART MOISSY 23 : sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales, départementales avec une équipe supérieure de leur club.

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance de la réclamation, de l'équipe de CRECY,

Considérant que la rencontre en rubrique se situe dans les 5 dernières journées du championnat U16D2C, matchs remis compris,

Considérant, après vérifications des feuilles de matches, que 2 joueurs de SENART MOISSY 23 ont effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions régionales ou départementale avec l'équipe supérieure de leur club, à savoir

* M. BIATSIA BIYEDI Celeste (19)

* M. LINGOKO Lauryss (12)

Par ces motifs,

Dit la réclamation de CRECY recevable mais non fondée

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.10

Débit CRECY : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28923958

AVONNAISE 21 – FONTAINEBLEAU 22

U16 D2C DU 13/04/2025

Réserves du club de AVON concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs FONTAINEBLEAU :

Point 1 : sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales, départementales avec une équipe supérieure de leur club.

Point 2 : réserves sur le joueur OZSEVIK Eymen, joueur U14 évoluant dans l'équipe U16

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance des réserves confirmées, de l'équipe FONTAINEBLEAU,

Point 1 : Considérant que la rencontre en rubrique se situe dans les 5 dernières journées du championnat U16 D2C, matchs remis compris,

Considérant, après vérifications des feuilles de matches, que 1 joueur de FONTAINEBLEAU 22 a effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions régionales ou départementale avec l'équipe supérieure de leur club, à savoir

* M. FERNANDES Tom (16)

Point 2 : Considérant qu'un joueur U14 peut participer en U16 (catégorie immédiatement supérieure) à condition de ne pas avoir été interdit de surclassement par un médecin, ce qui n'est pas le cas du joueur OZSEVIK Eymen

Par ces motifs,

Dit les réserves confirmées d'AVON recevables mais non fondées

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.10 et RSG FFF Art.73

Débit AVON : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29253868

CESSON 31 – PONTIERRY 32

VETERANS D4C DU 06/04/2025

Réserves du club de CESSON concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs PONTIERRY 32:

Point 1 : sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales, départementales avec une équipe supérieure de leur club.

Point 2 : réserves concernant le nombre de joueurs mutés de PONTIERRY inscrits sur la FMI

Point 3 : réserves concernant le nombre de joueurs de PONTIERRY ayant participé au dernier match en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance des réserves de l'équipe CESSON, confirmées le 09/04/2025 à 13h04,

Considérant que dans son art 30 le RSG du District indique que pour être recevables les réserves doivent être confirmées dans les 48h pour un match de championnat

Par ces motifs,

Dit les réserves confirmées de CESSON irrecevables

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 30

Débit CESSON: 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29721765

LOGNES 21 – LAGNY MESS. 21

U18 D3A DU 02/04/2025

Réclamations d'après match du club de LAGNY MESS concernant le nombre de joueurs mutés de LOGNES 21 inscrits sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des réclamations confirmées de LAGNY MESS pour les dire recevables en la forme

Considérant que le club de LOGNES 21 a inscrit les joueurs :

KAWAMALA Joseph (enregistrement 16/09/2024) MH

TALL Tidjahne (enregistrement 16/09/2024) MH

TAPE Paul Matthieu (enregistrement 14/10/2024) MH

Considérant que dans cette catégorie, on peut aligner 4 joueurs mutés dont 1 maximum hors période

Considérant que l'équipe de LOGNES a fait participer 3 joueurs mutés hors période

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ;0 but) à l'équipe de LOGNES 21, LAGNY MESS conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre

RSG District Article 7.5

Débit LOGNES : 43,50€

Crédit LAGNY MESS : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28922084

LEM 1 – JOLIOT GROOM'S 2

SENIORS FUTSAL D1 DU 09/04/2025

Match arrêté suite à la blessure d'un joueur de LEM 1, l'équipe ne pouvant aligner le nombre minimum de joueurs nécessaire à la poursuite de la rencontre, le score étant de 0-0

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de LEM s'est présenté avec 3 joueurs pour disputer la rencontre

Considérant que suite à la blessure d'un joueur qui n'a pu reprendre la rencontre, le club de LEM disposait de moins de 3 joueurs

Par ces motifs

Dit match perdu pour équipe incomplète en cours de partie (-1 point ; 0 but) à l'équipe de LEM 1 et en attribue le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de JOLIOT GROOM'S 2

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29261381

OZOUER 5 – VAUX ROCHETTE 5

CDM D2C DU 30/03/2025

Demande d'évocation de la Commission par courriel du club d'OZOUER en date du 13 avril 2025, concernant le joueur n°10 de VAUX LE PENIL qui ne semble pas être celui inscrit sur la feuille de match.

La Commission en informe le club de VAUX ROCHETTE et lui demande de faire parvenir ses observations pour le 21/04/2025

MATCH 28912949

POMMEUSE 31 – ALLIANCE 77 31

VETERANS D3B DU 13/04/2025

Demande d'évocation de la Commission par courriel du club d'ALLIANCE 77 en date du 15 avril 2025, concernant le joueur n°14 de POMMEUSE qui ne semble pas être celui inscrit sur la feuille de match.

La Commission en informe le club de POMMEUSE et lui demande de faire parvenir ses observations pour le 21/04/2025

MATCH 28245466

NANTEUIL 1 – VAL DE FRANCE 1

SENIORS D2A DU 13/04/2025

Réserves du club de VAL DE France concernant le joueur ELOUAFI Mohamed licencié après le 31/01/2025

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance des réserves confirmées dans les délais, de l'équipe VAL DE France,

Considérant que le joueur sus nommé est titulaire d'une licence délivrée après le 31/01/2025

Considérant que l'équipe dans laquelle il évolue est en D2

Considérant que les restrictions imposées par une signature en Senior après le 31/01/2025 interdit de pratiquer en D1 ou au-dessus

Par ces motifs

Dit que le club de NANTEUIL n'est pas en infraction, résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.13

Débit VAL DE France: 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

PONTHIERRY
U18 D2

Demande d'évocation du club de PONTHIERRY par courriel en date du 14/04/2025 concernant le fait que l'équipe U18 D2 du club de CPSP aligne depuis le début de saison 2 joueurs mutés hors période
La Commission en informe le club de CPSP et lui demande de faire parvenir ses observations pour le 21/04/2025

FERMETURE HORS DELAIS

MATCH 28247023
COSMO 77 2 – VILLEPARISIS 2
SENIORS D3B DU 06/04/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **COSMO 77** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune de COUILLY par messagerie, au DISTRICT, ainsi qu'au club de VILLEPARISIS le 04/04/2025 à 17H33, le match étant programmé le 06/04/2025 à 15H00

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

AUDITIONS

LE MEE 11 – USBPO 11 – BUSSY 12 – MONTEREAU 11
CHALLENGE U10 POULE E DU 16/03/2025

Réserves du club de LE MEE concernant la participation, pour l'équipe de BUSSY du joueur DURVEL Matthys, licence 9603229141, non inscrit sur la feuille de match

La Commission

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Après avoir noté les absences non excusées

Du club de BUSSY :

DURVEL Matthys, joueur

Du club de MONTEREAU :

CHETTOUH Amar, éducateur

Après audition

Hors la présence de Laurent SABOTIER

Du club de BUSSY :

KAKUDJI Delka, éducateur

Du club de LE MEE :

CHACHOUA Benamail, éducateur

Du club de C :

LEBLANC Ludovic, éducateur

Considérant que l'éducateur de BUSSY a dans un premier temps, affirmé que le joueur DURVEL Matthys était absent sur le challenge en rubrique et a par la suite reconnu qu'il était présent au MEE mais n'a pas participé aux rencontres

Considérant que l'évolution et les contradictions dans ses propos ont porté atteinte à sa crédibilité, le discréditant ainsi dans ses déclarations.

Considérant que les éducateurs du MEE et de USPBO confirment que le joueur DURVEL Matthys a bien pris part aux rencontres

Considérant, de plus, que ce joueur était licencié au club du Mée lors de la saison 2023/2024, et que les dirigeants connaissent bien le joueur et sont surs de sa participation,

Par ces motifs, *Hors la présence de Laurent SABOTIER,*

Disqualifie l'équipe de BUSSY 12, pour fraude sur identité

Transfère le dossier en discipline pour suite à donner et à la Commission Foot Animation.

Débit BUSSY : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53240584

ST PATHUS 1 – SENART M. 2

COUPE 77 U15F DU 16/03/2025

Réclamation du club de ST PATHUS par courriel en date du 17 mars 2025 concernant une joueuse , prénommée Diane non inscrite sur la FMI, les joueuses de SENART M jouant sans numéro sur leur maillot. Cette joueuse serait susceptible d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure. La Commission

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Après avoir noté les absences excusées

Du club de ST PATHUS :

CARTIER Eric, arbitre

BLIN Maxime, éducateur

POITEVIN Patrick, arbitre assistant

MOULON Aline, dirigeante

Après avoir noté les absences non excusées

Du club de SENART MOISSY :

DUBARD Diane, joueuse

HOUMANI Rajaa, dirigeante

Après audition

Du club de SENART MOISSY :

NASRI Lylou, éducatrice

GANGA MAVOUICA Luana, arbitre assistante

Considérant que le club de ST PATHUS a fait parvenir à la Commission des photos de la joueuse incriminée

Considérant après vérification en séance des licences de toutes les joueuses présentes sur la FMI, les 2 personnes auditionnées de SENART MOISSY n'ont pu démontrer que la joueuse photographiée est l'une des joueuses inscrites sur la FMI.

Considérant que les membres de la Commission ne reconnaissent aucune d'entre elles pouvant être la joueuse prénommée Diane de la rencontre,

Considérant que la photo de la licence de DUBARD Diane ressemble à celles présentées par le club de ST PATHUS

Par ces motifs

Dit match perdu à l'équipe de SENART M. 2 pour suspicion de fraude sur identité et qualifie l'équipe de ST PATHUS pour le tour suivant, transmet le dossier à la Commission de discipline.

De plus,

Considérant que le tour suivant s'est tenue alors qu'un dossier administratif était en cours d'instruction, lequel a une incidence directe sur l'identité des équipes qualifiées ;
Considérant que la tenue de cette rencontre avant l'issue définitive de la procédure constitue une erreur, Considérant qu'en conséquence, il y a lieu de réexaminer les conditions de qualification à ce tour de Coupe, et de faire rejouer la rencontre concernée entre les équipes dûment qualifiées à l'issue de la décision rendue dans le cadre du dossier initialement ouvert ;

Par ces motifs

**Annule le résultat du match du 1/4 de finale ayant opposé LE MEE à SENART MOISSY,
Et dit que celui-ci doit être rejoué avec les équipes dûment qualifiées LE MEE – ST PATHUS,
programmation au 11 mai 2025.**

Débit SENART MOISSY : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

CPSP

Tournois U6/U7 et U8/U9 du 7 juin 2025

Validés sous réserve de la disponibilité des installations

CLAYE SOUILLY

Tournoi U9 du 21 avril 2025

Tournoi U11 du 1^{er} mai 2025

Tournoi U6 et U7 du 29 mai 2025

Tournoi U8 du 8 juin 2025

Tournoi U12 du 9 juin 2025

Tournoi U10 du 15 juin 2025

Validés sous réserve de la disponibilité des installations



Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

PROCÈS VERBAL du mardi 15 avril 2025

COMMISSION RESTREINTE

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article.

A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matchs où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

REPRISE DES DOSSIERS

U18 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Nanteuil les Meaux AS :

Aucun éducateur désigné depuis le début de saison sur cette équipe,

- sur le match du 15/12, joué le 16/02 n°28913391, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/02 n°28913422, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/02 n°28913425, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/03 n°28913433, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/03 n°28913438, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 06/04 n°28923925, présence de M. Mohamed KAMARA (BMF), titulaire du diplôme requis.
La Commission demande au club de Nanteuil les Meaux AS de lui indiquer la raison de cette non-désignation avant le lundi 14 avril 2025 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant la réponse du club à la suite du dernier PV du 07 avril 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : 515916 NANTEUIL LES MEAUX A.S. <515916@lpiff.fr>

Envoyé : dimanche 13 avril 2025 21:59

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Objet : Re: Notification commission du statut des éducateur - NANTEUIL LES MEAUX

Bonsoir,

Tout d'abord merci pour votre mail.

Nous tenons à vous informer que la non-désignation plus tôt est dû à un soucis administratif ; en effet M. Kamara était auparavant éducateur au sein du CS Meaux et pour des raisons administratives ils nous étaient impossible de valider sa licence au sein de notre club tant qu'elle était encore valide dans un autre club.

Bien heureusement, cela s'est réglé et ce dernier est donc le coach attiré de notre équipe de U18.

Aussi et afin de ne pas pénaliser nos joueurs nous vous demandons votre clémence quant aux points enlevés du fait de cette situation et d'annuler les sanctions appliquées et espérons pouvoir continuer à voir progresser notre équipe dans les meilleurs conditions.

Mille mercis de votre indulgence et de votre aide.

Amandine Rondel

Secrétaire AS Nanteuil.

Considérant l'explication du club, la Commission Départementale prend note que M. Mohamed KAMARA (BMF) deviendrait l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe en U18 D1 pour la fin de saison et les raisons des absences évoquées.

La Commission Départementale note également l'enregistrement de la licence Technique/Régional à compter du 03 avril 2025 ce qui permettrait à cette éducateur de couvrir les obligations sur cette catégorie U18 D1 à compter de la Journée N°20 du 06 avril 2025.

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Nanteuil les Meaux AS.

En revanche, la Commission demande au club de Nanteuil les Meaux AS de faire en urgence le nécessaire pour officialiser la bonne désignation de l'éducateur M. Mohamed KAMARA au plus vite et d'envoyer par mail, le document adéquate à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et de mettre en copie le Service Administratif du District 77.

D'autre part, la Commission Départementale attend l'avis de la Commission Régionale avant de modifier le tableau des présences.

D'autre part, la Commission Départementale indique au club de Nanteuil les Meaux AS, que celle-ci n'a pas compétence pour appliquer une clémence ou d'annuler des sanctions déjà appliquées ou à venir par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui elle seule est habilitée à prendre ces décisions.



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 15 avril 2025

Commission restreinte

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29882282	13/04/25	CRIT. FEMININ U15	Poule D COMBS LA VILLE 1	BAGNEAUX NSP 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place **en Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles
- 2) Pour les catégories où le défi technique s'applique, le résultat doit être consigné dans le champ « observations d'après-match » sur la FMI

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29967730	02/04/25	CRIT. FEMININS U11	Poule C	VAL D'EUROPE 1	MEAUX ACADEMY 1
29967363	05/04/25	CRIT. FEMININS U13	Poule B	MITRY COMPANS GOELLY 1	VAIRES US 1
29967394	05/04/25	CRIT. FEMININS U13	Poule C	VAL DEUROPE 2	ENT. GRETZ TOURNAN/ OZOIR 2
29905852	05/04/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule L	BOCAGE AMICALE 1	AVONNAISE US 2

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878489	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U9	Poule B	EMERAINVILLE FC 31	PONTAULT COMM. PORT. 31
29878510	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U9	Poule C	AVONNAISE US 31	MORET VENEUX 31
29878600	29/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule C	VAL D'EUROPE 31	CRECY FC 31
29878660	29/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule E	PONTAULT COM. UMS 31	ROISSY EN BRIE 31
29878809	29/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule J	TRILPORT USF 32	VAIRES US 32
29878810	29/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule J	VAL D'EUROPE 32	CRECY FC 32

29878839	29/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule K	MITRY COMPANS GOELLY 32	LOGNES US 32
29878870	29/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule L	PONTAULT COM. UMS 32	ROISSY EN BRIE 32
29911602	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule D	VAIRES US 33	US TORCY 33
29911985	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule I	DAMMARTIN CS 33	MAGNY LE HONGRE 31
29912035	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule J	EMERAINVILLE FC 32	FRAT. ESBLY 31
29912447	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule P	SAVIGNY LE TEMPLE 34	LE MEE SPORTS 35
29912531	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule R	CHAMPENOIS MV 31	MORET VENEUX 32
29912561	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule S	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33	NANDY FC 32
29907676	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule A	MITRY COMPANS GOELLY 2	VAL D'EUROPE 2
29907678	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule A	ASM FERTOISE 1	CHELLES AS 2
29907718	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule B	MITRY COMPANS GOELLY 3	VAL D'EUROPE 3
29907720	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule B	ASM FERTOISE 2	CHELLES AS 3
29907765	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule C	MITRY COMPANS GOELLY 4	MEAUX ACADEMY 4
29907850	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule E	BUSSY ST GEORGES 1	CHAMPS FFC 1
29907985	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule G	BUSSY ST GEORGES 3	CRECY FC 2
29908690	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	EMERAINVILLE FC 1	FRAT. ESBLY 1
29908786	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule N	F.C.C.N .1	VILLENROY AC 2
29909465	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Y	PAYS DE FONTAINEBLEAU 2	MONTEREAU ASA 2
29969108	29/03/25	CRIT. U11 EXC	Poule A	LOGNES US 1	MEAUX ACADEMY 1

29969177	29/03/25	CRIT. U11 EXC	Poule C	CLAYE SOUILLY 1	NANDY FC 1
29969179	29/03/25	CRIT. U11 EXC	Poule C	CHAMPS S/MARNE 1	VAL DE FRANCE 1
29916284	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule E	BRIE EST 31	COULOMMIERS BRIE 32
29916495	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule I	BOISSISE PRINGY 31	NANGIS ES 31
29916882	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule Q	BOIS LE ROI FC 31	PAYS DE BIERE 31
29969433	29/03/25	CRIT. U12 EXC	Poule B	VAL D'EUROPE 32	PAYS DE FONTAINEBLEAU 32
29969550	29/03/25	CRIT. U12 EXC	Poule E	PONTAULT COM. UMS 33	C.P.S.P. 31
29969581	29/03/25	CRIT. U12 EXC	Poule F	MITRY COMPANS GOELLY 31	BRIE FC 31
29969611	29/03/25	CRIT. U12 EXC	Poule G	CHAMPS S/MARNE 33	ST THIBAULT FC 31
29905775	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule J	COMBS LA VILLE 1	SERVON FC 1
29905852	29/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule L	BOCAGE AMICALE 1	AVONNAISE US 2
29778475	29/03/25	CRIT. U13 EXC	Poule B	LOGNES US 1	ST MARD AS 1
29778476	29/03/25	CRIT. U13 EXC	Poule B	PONTAULT COM. UMS 1	VAIRES US 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
29/03/25	U6/U7	ESBLY
29/03/25	U6/U7	MAGNY
29/03/25	U6/U7	COLLEGIEN
29/03/25	U6/U7	LAGNY
29/03/25	U6/U7	ANNET
29/03/25	U6/U7	VAL D'EUROPE
29/03/25	U6/U7	PONTAULT COMBAULT UMS
29/03/25	U6/U7	MARLES
29/03/25	U6/U7	PONTHIERRY
29/03/25	U8/U9	COLLEGIEN
29/03/25	U8/U9	NANTEUIL
29/03/25	U8/U9	MITRY GOELLY COMPANS
29/03/25	U8/U9	CLAYE SOUILLY
29/03/25	U8/U9	BUCCEENNE
29/03/25	U8/U9	FERTE SS/JOUARRE
29/03/25	U8/U9	VAIRES US
29/03/25	U8/U9	NOISIEL FA
29/03/25	U8/U9	PONTAULT PORUGAIS
29/03/25	U8/U9	SC BRIARD

29/03/25	U8/U9	GUIGNES
29/03/25	U8/U9	NANDY
29/03/25	U8/U9	LE CHATELET
29/03/25	U8/U9	HERICY VULAINES
29/03/25	U8/U9	RCP FONTAINEBLEAU

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878488	22/03/25	CRIT. ESPOIR U9	Poule B	ANNET S/MARNE 31	EMERAINVILLE 31
29878520	22/03/25	CRIT. ESPOIR U9	Poule C	VARENNES FC 31	MORET VENEUX FC 31
29878608	22/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule C	VAL D'EUROPE 31	TRILPORT 31
29878638	22/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule D	NOISIEL FA 31	MITRY COMPANS GOELLY 31
29878698	22/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule F	SENART MOISSY 31	DAMMARIE LES LYS 31
29878818	22/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule J	VAL D'EUROPE 32	TRILPORT US 32
29878848	22/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule K	NOISIEL FA 32	MITRY COMPANS GOELLY 32
29878908	22/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule M	SENART MOISSY 32	DAMMARIE LES LYS 32
29911610	22/03/25	CRIT ESPOIRS U10	Poule D	LOGNES US 33	US TORCY 33
29911611	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule D	VAIRES US 33	CHAMPS FFC 33
29911640	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule E	LOGNES US 34	US TORCY 34
29911641	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule E	VAIRES US 34	CHAMPS FFC 34
29911931	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule H	BREUILLOISE AS 31	BRIE FC 33
29912045	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule J	BRIE EST 32	FRAT. ESBLY 31

29912181	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule L	SAVIGNY LE TEMPLE 33	BOISSISE PRINGY 32
29912628	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule T	LESIGNY USC 32	FC GUIGNES 31
29907765	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule C	MITRY COMPANS GOELLY 4	MEAUX ACADEMY 4
29907901	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule F	LOGNES US 3	US TORCY 3
29908700	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	BRIE EST 1	FRAT. ESBLY 1
29908745	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule M	THORIGNY FC 3	FC COSMO 77 1
29908825	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule O	BREUILLOISE AS 2	BUCCEENNE AS 2
29908913	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule P	SAVIGNY LE TEMPLE 2	BOISSISE PINGY 1
29908943	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Q	SAVIGNY LE TEMPLE 3	CHAMPENOIS MV 2
29909289	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule V	BOIS LE ROI 1	MORET VENEUX 1
29916248	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule D	MITRY COMPANS GOELLY 32	POMMEUSE FAREMOUTIERS 31
29916293	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule E	FRAT. ESBLY 31	BRIE EST 31
29916294	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule E	MITRY COMPANS GOELLY 33	COULOMMIERS BRIE F 32
29916457	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule H	EMERAILLE FC 31	VILLEPARISIS US 34
29916741	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule M	PONTAULT COM. UMS 32	ROISSY EN BIRE 32
29916820	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule O	AVONNAISE US 31	CHATELET EN BRIE 31
29916862	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule P	AVONNAISE US 32	CHATELET EN BRIE 32
29969441	22/03/25	CRIT. U12 EXC	Poule B	PAYS DE FONTAINEBLEAU 32	VILLEPARISIS US 35

29905951	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule O	MARLES AC 1	LE MEE SPORTS 2
29905996	22/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule P	MARLES AC 2	LE MEE SPORTS 4
29778494	22/03/25	CRIT. U13 EXC	Poule B	PONTAULT COM. UMS 1	VILLEPARISIS USM 1
29881141	22/03/25	CRIT. FEMININS U13	Poule D	EFSSM 2	SENART MOISSY 2
29967448	22/03/25	CRIT. FEMININS U13	Poule E	EFSSM 1	MONTEREAU ASA 2

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
22/03/25	U8/U9	VILLEPARISIS
22/03/25	U8/U9	FERRIERES EN BRIE
22/03/25	U8/U9	LE PIN
22/03/25	U8/U9	CESSON
22/03/25	U8/U9	LE CHATELET

FORFAITS

MATCH 2902683 QUINCY VOISINS 1 – ESP. FEMININ FC 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule A du 29/03/25

Lecture du courriel du club de QUINCY VOISINS FC indiquant du forfait de l'équipe de l'ESPOIR FEMININ

***2^{ème} Forfait non avisé de l'équipe de ESPOIR FEMININ**

MATCH 29902693 ESP. FEMININ FC 1 – COUNTRY FC 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule A du 27/04/25

Lecture du courriel du club de ESPOIR FEMININ FC avisant du forfait de son équipe

***3^{ème} Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de ESPOIR FEMININ**

MATCH 53259556 MORMANT FC 1 – VAUX LA ROCHETTE 2 COUPE 77 SENIORS FEMININES du 12/04/25

Lecture du courriel du club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE FC avisant du forfait de son équipe

L'équipe de MORMANT FC est qualifiée pour le prochain tour

***Forfait avisé**

MATCH 53259557 PONTAULT COM. UMS 1 – DAMMARIE LES LYS 1 COUPE 77 SENIORS FEMININES du 12/04/25

Lecture du courriel du club de DAMMARIE LES LYS FC avisant du forfait de son équipe

L'équipe de PONTAULT COM. UMS est qualifiée pour le prochain tour

***Forfait avisé**

MATCH 28922101 LIEUSAINT AS 1 – L E M 1 SENIORS D1 FUTSAL du 12/04/25

Lecture du courriel du club de LES ETOILES DE MOUSSY avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
ESPOIR FEMININ FC	CRIT. FEMININ U15	Poule A	22 €

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 12 et 13 avril 2025

MATCH 29241562 LAGNY MESSAGERS 40 – FERRIERES BRIE 40 CRITERIUM 55 ANS Poule B du 13/04/25

Demande de modification de date par courriel du club de FERRIERES EN BRIE pour disputer la rencontre le 16/04/25 à 20H30 au lieu du 13/04/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29616933 SENGOL 77 3 – LIEUSAIN AS 2 SENIORS D2 FUTSAL Poule B du 13/04/25

Demande de modification de date par courriel du club de SENGOL pour disputer la rencontre le 11/05/25 à 14H00 au lieu du 13/04/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 19 et 20 avril 2025

MATCH 53277016 DAMMARTIN CS 1 – MEAUX ACADEMY 1 COUPE 77 U18F du 19/04/25

Demande de modification de date par courriels du club de CS MEAUX pour disputer la rencontre le 22/04/25 à 18H45 au lieu du 19/04/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 53301801 EFSSM 1 – EFSSM 2 COUPE 77 U15F du 19/04/25

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de EFSSM pour disputer la rencontre le 29/04/25 à 18H00 au lieu du 19/04/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29241261 OTHIS CO 40 – MOUSSY NEUF 40 CRITERIUM 55 ANS Poule A du 20/04/25

Demande de modification de date par courriel du club de MOUSSY LE NEUF pour disputer la rencontre le 30/04/25 à 20H30 au lieu du 20/04/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 26 et 27 avril 2025

MATCH 29882925 AFPO 1 – MOUSSY NEUF 1 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule A du 26/04/25

Demande de modification de date par courriel du club de MOUSSY LE NEUF pour disputer la rencontre le 10/05/25 au lieu du 26/04/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882856 LE MEE SPORTS 1 – PRESLES EN BRIE 1 CRITERIUM 55 ANS Poule B du 13/04/25

Demande de modification d'horaire par courriel du club de LE MEE SPORTS pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 17H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 3 et 4 mai 2025

MATCH 29881032 VAL D'EUROPE 1 – VILLEPARISIS USM 1 CRITERIUM FEMININS U13 Poule A du 03/05/25

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre le 10/05/25 au lieu du 03/05/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 17 et 18 mai 2025

Concernant la rencontre 29616800 FERTE SS/JOUARRE 1 – POMMEUSE FAREMOUTIER 1 SENIORS D2 Poule A du 18/05/25

considérant l'article 10 du RSG

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de POMMEUSE FAREMOUTIER pour disputer la rencontre le 30/04/25 au lieu du 18/05/25

Accord du club de LA FERTE SS/JOUARRE

MATCHS REMIS SANS DATE

Matches sans date Seniors D2A Futsal

- 29616770 Acs Chanteraine 2 – Bois le Roi 2 du 31/01/2025 – **Nouvelle date le 25/04/2025**
- 29616757 Acs Chanteraine 2 – Futsal Mrt 2 du 10/01/2025 – **Nouvelle date le 09/05/2025**
- 29616763 Villeparisis Usm 1 – Acs Chanteraine 2 du 24/01/2025 – **Nouvelle date le 18/05/2025**

Matches sans date Seniors D2B Futsal

- 29616886 Sengol 3 – Futsal Champbenoist 1 du 06/12/2024 – **Nouvelle date le 20/04/2025**
- 29616881 Futsal Champbenoist 1 – Esp. Slf 1 du 14/04/2024 – **Nouvelle date le 28/04/2025**
- 29616922 Sengol 3 – Avon 2 du 23/03/2025 – **Nouvelle date le 06/04/2025**

MATCHS A HUIS CLOS

Seniors D2A Futsal

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour l'équipe 2 Seniors Futsal de l'ACS CHANTEREINE et inflige à ladite équipe un huis-clos total (pour ses matchs à domicile) jusqu'à la fin de la saison 2024- 2025.

Informations concernant cette reprise :

Pour les matchs à domicile : organisation en configuration huis-clos à la charge du club recevant **Décide que les clubs recevants et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 12 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.**

Les matchs suivants sont concernés :

- 29616770 Acs Chanteraine 2 – Bois le Roi 2 du **25/04/2025**
- 29616803 Acs Chanteraine 2 – Villeparisis Usm 1 **du 02/05/225**
- 29616757 Acs Chanteraine 2 – Futsal Mrt 2 du **09/05/2025**
- 29616813 Acs Chanteraine 2 – Ferté Ss/Jouarre 1 du **16/05/2025**

Prochaine réunion sur convocation



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 17 avril 2025

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Coupes 77 & Comité

*Feuille de matchs manquantes

*Suivi FMI

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Forfaits Généraux

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29240241	13/04/25	45 ANS B	CRECY 35	BRIE DES MORIN 35
28246778	13/04/25	SENIORS D3A	ST PATHUS 1	BRIE 1
28247333	13/04/25	SENIORS D3C	COLLEGIEN 1	PONTAULT PORT 2
28913448	13/04/25	U18 D1	BUSSY 21	SAVIGNY 21
29236278	12/04/25	U14 D4B	BRIE EST 21	CRECY 23

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29272971	06/04/25	U16 D3F	BOIS LE ROI 21	CHAMPENOIS 21
29238559	05/04/25	U14 D4F	BOI SLE ROI 22	MORMANT 22

PROBLEMES FMI

28917889	29/03/25	U14	D2B	AVONNAISE 21	LIEUSAINT 21
Courriel du club d'Avonnaise, informant la Commission d'un problème empêchant la transmission de la FMI. Considérant que les clubs d'Avonnaise et de Chatelet ont transmis le score de la rencontre (1-7) Considérant que les clubs d'Avonnaise et de Lieusaint ont transmis les informations demandées, Par ces motifs, <ul style="list-style-type: none">• La Commission enregistre le score de 1-7 pour Lieusaint					

28881297	06/04/25	VETERANS	D1	DAMMARTIN 31	TRILPORT 31
Courriel du club de Dammartin, informant la Commission d'un problème empêchant la transmission de la FMI. Par ces motifs, la Commission demande aux clubs de Dammartin et de Trilport de transmettre pour sa prochaine réunion les éléments listés ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">• Score de la rencontre• Noms/Prénoms/N°Licence : *Arbitre, *Arbitre assistant et *Délégué• Noms/Prénoms/N°Licence : *Joueurs• Si sanction disciplinaire Noms/Prénoms• Si réserves/Observations d'Après Match/réserves technique					

REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

Match sans date

Coupe Comité Seniors

MATCH 53259224 Lognes 2 – Emerainville 1 (23/03/2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre Lognes 2 – Emerainville 1 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

Considérant l'absence de proposition des 2 clubs comme demandé par la Commission,
La Commission programme la rencontre le jeudi 17 avril 2025 à 20H00

Week-end du 19 et 20 avril 2025

MATCH 29252760 MOUROUX 5 – BRIE EST FC 5 CDM D2B du 20/04/2025

Match reporté du 23/02/2025 au 20/04/2025.

Compte tenu de l'occupation du terrain à 11h15 par une autre rencontre

La Commission décide de modifier d'horaire de la rencontre à 09h15 au lieu de 09h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 09h15

MATCH 29253874 CRISENOY 32 – CESSON VSD 31 VETERANS D4C du 20/04/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 01/05/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CRISENOY

25/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 16/04/2025 à 20h30 au lieu du 20/04/2025 à 9h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CRISENOY

26/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 10/04/2025 au lieu du 20/04/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CRISENOY

01/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS et courriel du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 22/05/2025 à 20H30 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CRISENOY

MATCH 28913982 QUINCY V. 21 – MEAUX CS 22 U16 D2A du 20/04/2025

19/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY V** pour disputer la rencontre le 04/05/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX CS

19/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY V** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX CS

MATCH 53259225 COUNTRY F. 1 – PONTAULT PORT 2 COUPE COMITE SENIORS du 20/04/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COUNTRY F.

*Si accord, la rencontre aura lieu à 13h00 (terrain occupé à 15h et 17h)

MATCH 53261421 SAVIGNY 5 – EVERLY 5 45 ANS COUPE COMITE du 20/04/2025

02/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'EVERLY

10/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 20/04/2025

Considérant que la date limite de jeu des ¼ de finales est fixée au 27/04/2025,

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

La Commission informe les 2 clubs que le match ne peut pas être joué après le 27/04/2025 et que sans accord des 2 clubs, le match restera programmé le 20/04/2025.

MATCH 29236341 CRECY 3 – VAL DE FRANCE 2 U14 D4B du 19/04/2025

10/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre le 10/05/2025 au lieu du 19/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL DE FRANCE

10/04/2025-Demande de modification de date et horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre le 08/05/2025 à 19H00 au lieu du 19/04/2025 à 17H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL DE FRANCE

MATCH 28911706 BOISSISE 1 – DAMMARIE 1 VETERANS D2C du 20/04/2025

14/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE DAMMARIE

MATCH 29251723 MUSCLE 5 – ST MARD 5 CDM D2A du 20/04/2025

15/04/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **ST MARD** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 20/04/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MUSCLE

MATCH 29258110 VILLEPARISIS 35 – ST MARD 35 en 45 ANS Poule A du 20/04/2025

15/04/2025-Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **ST MARD** pour disputer la rencontre un jour en semaine (non communiqué par le club) à 20H00 au lieu du 20/04/2025 à 9H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VILLEPARISIS

[Week-end du 26 et 27 avril 2025](#)

MATCH 53297236 HERICY 5 – ST THIBAULT 6 COUPE 77 CDM du 27/04/2025

08/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY** pour disputer la rencontre à 10H30 au lieu de 9H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE ST THIBAULT

MATCH 29251741 MAISONCELLES 5 – ANNET 5 CDM D2A du 27/04/2025

09/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre à 10H30 au lieu de 9H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'ANNET

MATCH 29261380 NUSO 5 – OZOUEUR 5 CDM D2C du 27/04/2025

16/04/2025-Demande de modification d'horaire et d'inversion via FOOTCLUBS du club d'OZOUEUR pour disputer la rencontre à 10H00 à OZOUEUR au lieu de 9H30 à VOULX

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NUSO

MATCH 53318102 VAL EUROPE 1 – MCG 1 Coupe 77 U14 du 26/04/2025

16/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de VAL EUROPE pour disputer la rencontre le 10/05/2025 au lieu du 26/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MCG

MATCH 29273552 MAGNY 1 – BUSSY 3 U16 D3C du 27/04/2025

16/04/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de MAGNY pour disputer la rencontre le 11/05/2025 à 12H00 au lieu du 27/04/2025 à 13H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE BUSSY

Jeudi 1^{er} mai 2025

MATCH XXX PAYS BIERES 21 – LIEUSAIN 22 U18 D3B du XXX

Considérant que cette rencontre n'a pas été générée informatiquement suite à une inscription tardive d'équipe,

Considérant que ce bug a été signalé à la DSI qui n'a pas pu résoudre pour le moment ce fait,

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer ce match le 01/05/2025 à 14 heures 30 à Chailly en Bière (utilisation d'une feuille de match papier).

Week-end du 03 et 04 mai 2025

MATCH 29261374 OZOUEUR 5 – REAU 5 CDM D2C du 04/05/2025

13/04/2025-Demande de modification d'horaire et d'inversion via FOOTCLUBS du club de REAU pour disputer la rencontre à 9H30 à REAU au lieu de 10H00 à OZOUEUR

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOUEUR

MATCH 28923923 CLAYE SOUILLY 2 – FONTAINEBLEAU 2 U18 D1 du 04/05/2025

16/04/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre le 30/04/2025 à 20H00 au lieu du 04/05/2025 à 17H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FONTAINEBLEAU

Week-end du 10 et 11 mai 2025

MATCH 29721719 FERTE S/J 21 – VILLENNOY 21 U18 D3C du 19/01/2025

Considérant que cette rencontre n'a pu avoir lieu en raison d'un terrain impraticable,

Considérant que la rencontre n'avait, à ce jour, pas été reprogrammée,

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant qu'un match de Coupe de France a été programmé sur les installations de FERTE S/J à 14H30,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer ce match le 11/05/2025 à 12H30

MATCH 28246980 MAGNY 2 – OTHIS 2 SENIORS D3B du 11/05/2025

16/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de MAGNY pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H00

ACCORD DU CLUB D'OTHIS

Après vérification de l'occupation des terrains, le terrain est occupé par un match de Coupe de France à cet horaire, impossible de valider à ce stade.

Week-end du 17 et 18 mai 2025

MATCH 28911731 HERICY 31 -LE MEE 31 VETERANS D2C du 18/05/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 29268087 HERICY 32 -MISY VILLENEUVE 31 VETERANS D4D du 18/05/2025

12/03/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à VILLENEUVE LA GUYARDE au lieu de VULAIN SUR SEINE

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MISY VILLENEUVE

MATCH 29221102 FERTE S/J 1 – JOUARRE 1 SENIORS D4A du 18/05/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERTE S/J

Considérant que la date de report proposée est le 11/05/2025,

Considérant que cette date est réservée au Tour 1 (préliminaire) de la Coupe de France 2025/2026.

Considérant que les équipes fanion (1) seniors sont susceptibles d'y participer.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

08/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 18/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERTE S/J

MATCH 28912956 CHEVRY 1 – POMMEUSE 1 VETERANS D3B du 18/05/2025

01/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHEVRY** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025,

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE POMMEUSE

16/04/2025-Demande de modification de terrain et d'horaire par courriel du club de **CHEVRY** pour disputer la rencontre le 18/05/2025 à 11H30 sur les installations de PRESLES

Considérant que cette rencontre ne pourra avoir lieu en raison d'une fermeture par arrêté municipal, Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant qu'une rencontre 45 ANS est programmée sur les installations de PRESLES à 9H30, Par ces motifs,

La Commission décide de programmer ce match à 11H30 à PRESLES

MATCH 28246593 SAVIGNY 1 – COULOMMIERS 1 SENIORS D2B du 18/05/2025

16/04/2025-Demande de modification d'horaire et d'inversion via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre à 15H30 à COULOMMIERS au lieu de 16H00 à SAVIGNY

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE SAVIGNY

Week-end du 24 et 25 mai 2025

MATCH 28919663 COULOMMIERS 21 – DAMMARTIN 21 U14 D3A du 24/05/2025

18/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 24/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COULOMMIERS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

25/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 26/04/2025 au lieu du 24/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29252793 BRIARD 5 – COUBERT 5 CDM D2B du 25/05/2025

20/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 25/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29241059 COUBERT 5 – PAYS BIERES 5 45ANS POULE D du 25/05/2025

06/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE PAYS BIERES

PROGRAMMATION DES MATCHS SANS DATE

Match	Compétition	Poule	Nom club recevant		Nom club visiteur		Date	Heure	Jour
29721719	U18 D3	Poule A	ASM FERTOISE	21	VILLENY A.C.	21	11/05/2025	12H30	Dimanche
28239140	Seniors D1		CS MEAUX ACADEMY	2	LOGNES U.S.	1	01/05/2025	15H	Jeudi
28239154	Seniors D1		CS MEAUX ACADEMY	2	SENART MOISSY	2	11/05/2025	15H	Dimanche
28247023	Seniors D3	Poule B	F. C. COSMO 77	2	VILLEPARISIS	2	08/05/2025	15H	Jeudi
28247002	Seniors D3	Poule B	MAGNY LE HONGRE F.C.	2	LOGNES U.S.	2	27/04/2025	15H	Dimanche

28912419	Veterans D3	Poule A	MAGNY LE HONGRE F.C.	31	NANTEUIL LES MEAUX A.S.	31	04/05/2025	09H30	Dimanche
29273552	U16 D3	Poule C	MAGNY LE HONGRE F.C.	21	BUSSY ST GEORGES FC	23	27/04/2025	13H	Dimanche
29261384	Cdm D2	Poule C	NUS ORVANNAISE FOOT	5	BOISSISE LE ROI PRINGY U.S.	5	04/05/2025	09H30	Dimanche
28881299	Veterans D1		VAL DE FRANCE F.	31	A. DES SPORTS DE CHELLES	31	11/05/2025	09H30	Dimanche
28239142	Seniors D1		VILLEPARISIS	1	CS MEAUX ACADEMY	2	08/05/2025	15H	Jeudi

SITUATION DES CLUBS - EDUCATEURS

Considérant que lors de sa réunion du 25/02/2025, la Commission Régionale du statut des Educateurs et Entraîneurs de Football a décidé de retirer 3 points fermes au classement à l'équipe de Bussy 21 en U18 D1.

CLUB DE BUSSY (544034) :

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

La Commission,

Fait application de cette décision et retire 3 points fermes au classement 2024/2025 à l'équipe de **BUSSY 21** évoluant en **U18 D1**.

Agenda Technique

FORMATIONS CFI de MARS à JUIN 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI FUTSAL U13-U15 initiation	22 et 23/04/25	A VILLEPARISIS	12	
CFI U6-U9	1^{er} jour 05/05/2025 2^{ème} jour 02/06/2025	A MORMANT	17	4
CFI U10-U13	1^{er} jour 06/05/2025 2^{ème} jour 03/06/2025	PONTHIERRY	COMPLETE	

ATTESTATIONS FEDERALES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Attestation fédérale foot en marchand	19/05/2025	MONTRY	0	24
Attestation Ethique et Intégrité	22/04/2025	MONTRY	COMPLETE	

JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	30/06/2025	MONTRY	9	15

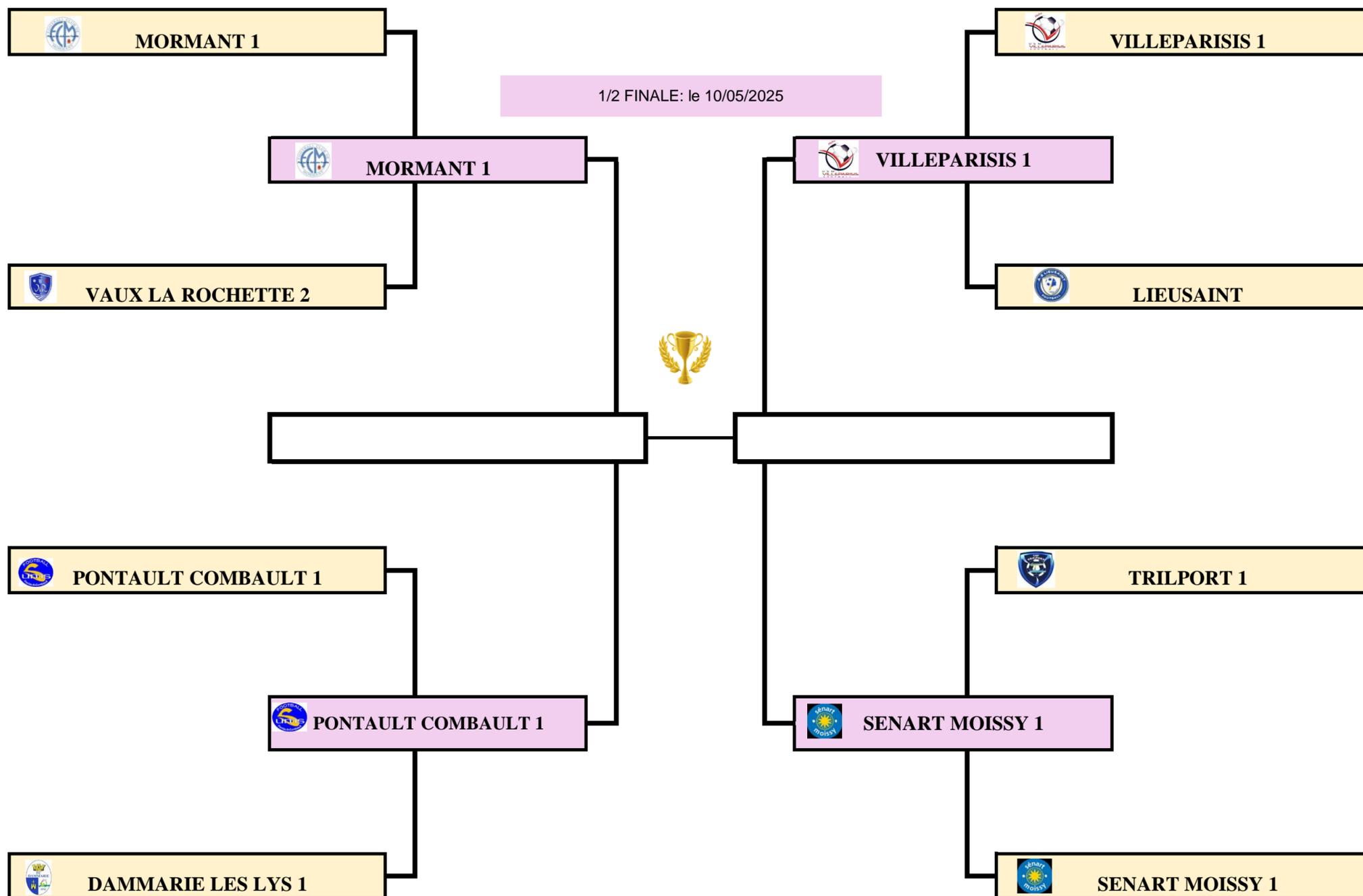


COUPE 77 FEMININES à 11 2024/2025



1/4 DE FINALE: le 12/04/25

1/2 FINALE: le 10/05/2025



Cadrage 1/4 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

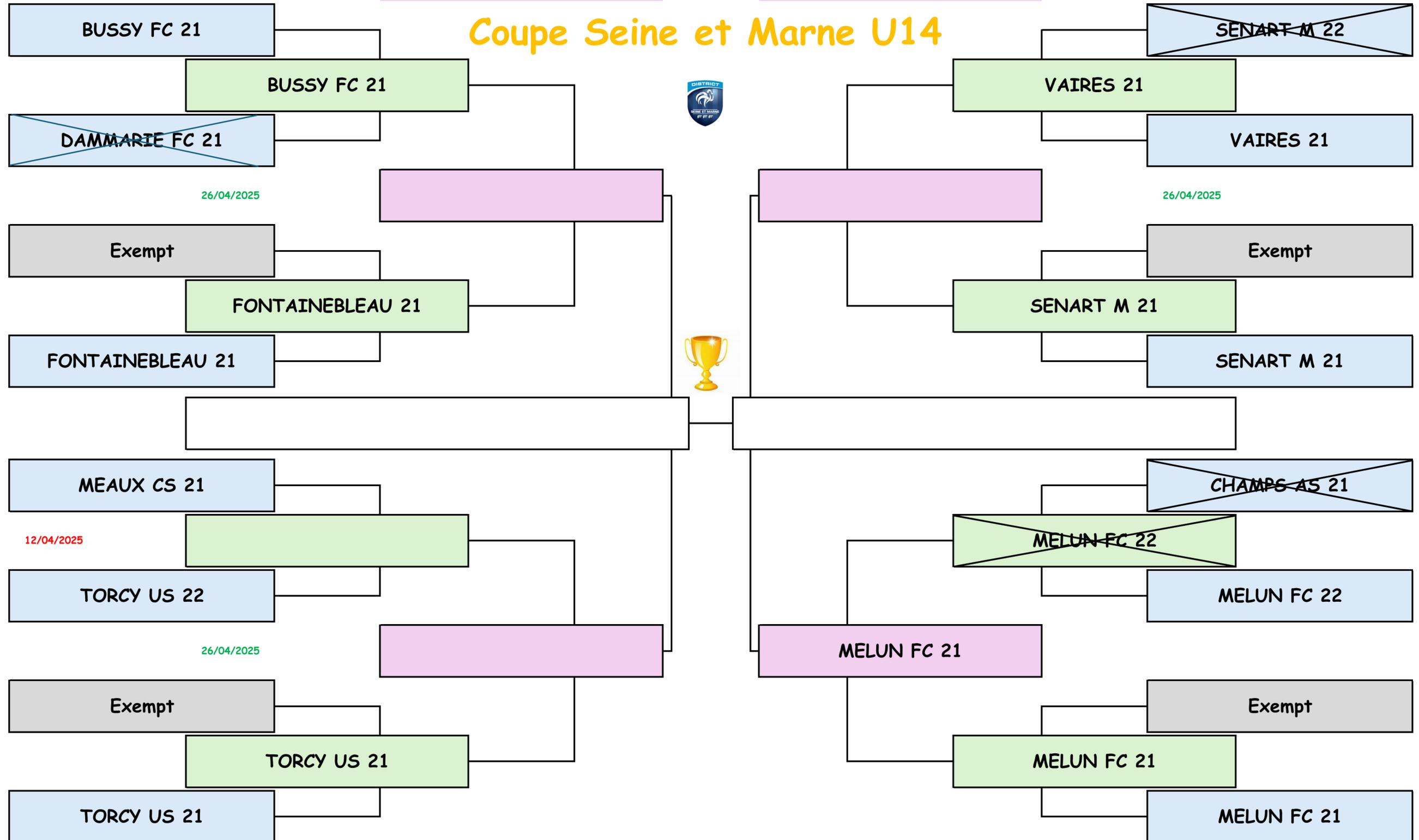
1/2 FINALE LE 26/04/2025

Cadrage 1/4 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

Coupe Seine et Marne U14



12/04/2025

26/04/2025

26/04/2025

26/04/2025

1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

Coupe Comité U14



MAROLLES 21

MAROLLES 21

~~CHAMPS AS 22~~

CPSP 21

CPSP 21

CPSP 21

~~CLAYE S 22~~

GRETZ TOURNAN 22

~~GRETZ TOURNAN 22~~

~~MORMANT 22~~

PONTAULT UMS 22

PONTAULT UMS 22

PONTAULT UMS 22

~~VAIRES 24~~

OZOIR FC 21

OZOIR 21

~~LIEUSAIN 22~~

OZOIR 21

TORCY 24

~~TORCY 24~~

~~DAMMARIÉ FC 22~~

MOUROUX 21

~~MOUROUX 21~~

~~MCG 22~~

COURTRY ACADEMIE 21

~~VILLEPARISIS 22~~

COURTRY ACADEMIE 21

COURTRY ACADEMIE 21

12/04/2025

12/04/2025

le 12/04/2025

1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

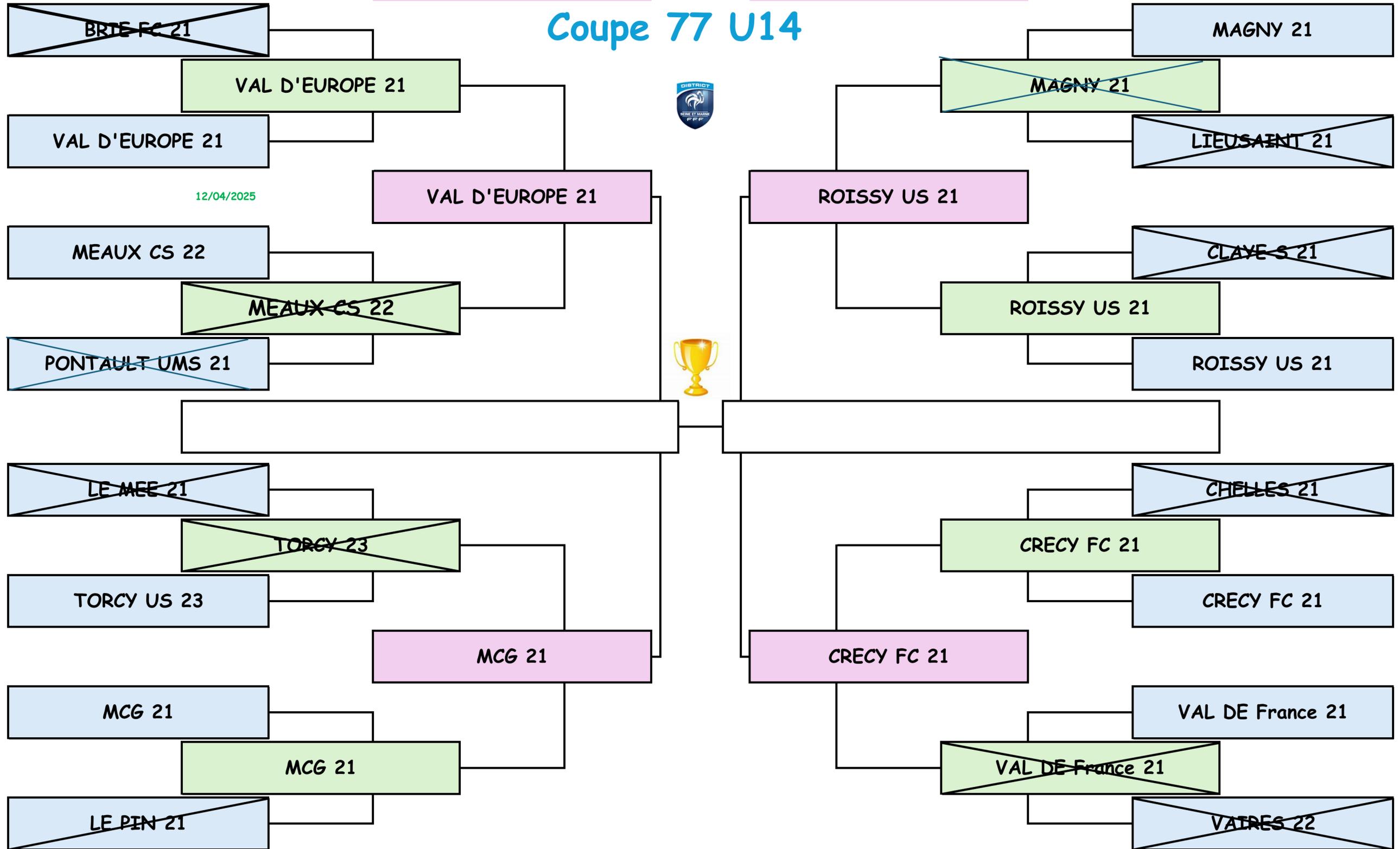
1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

Coupe 77 U14



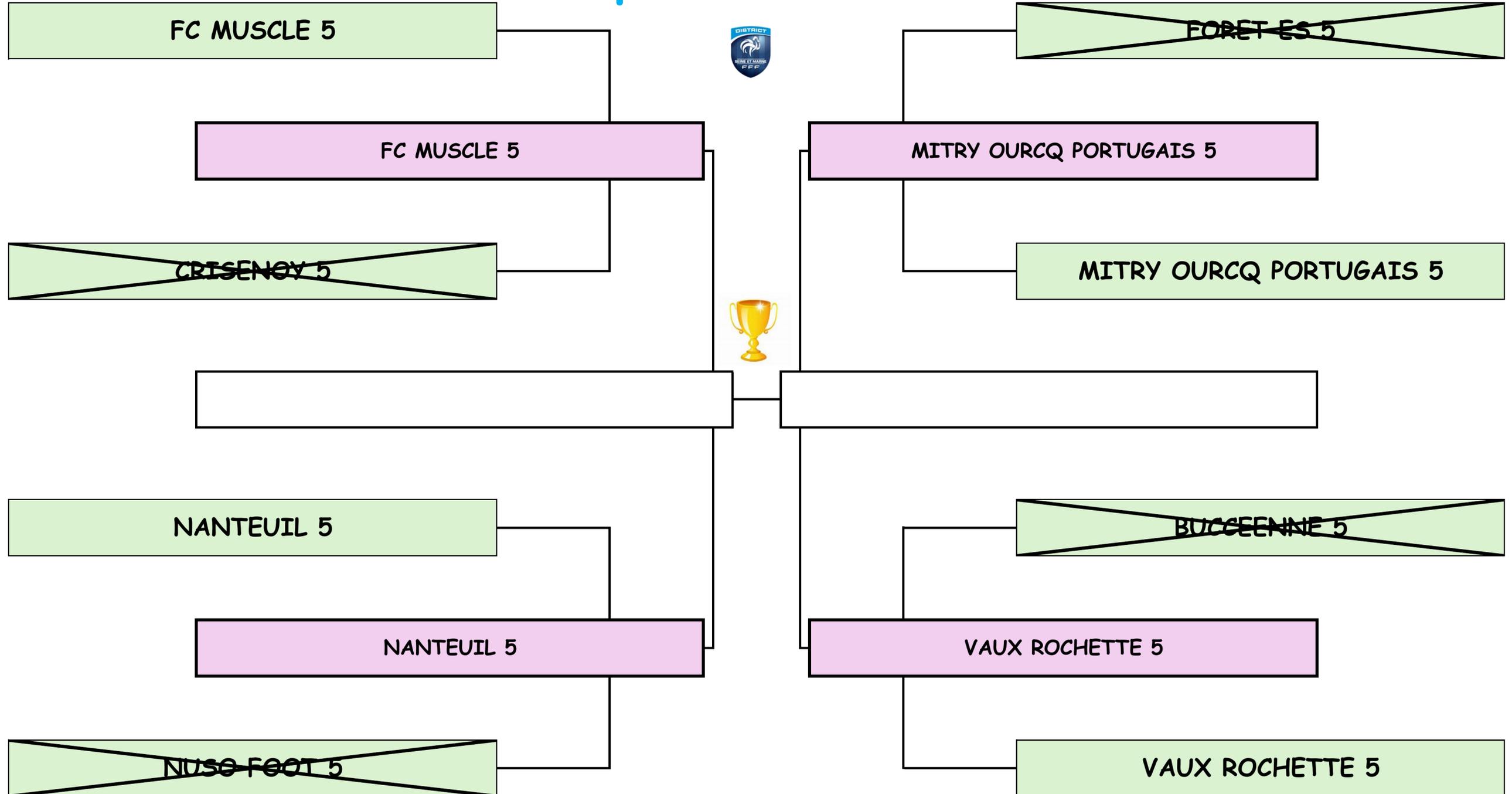
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

Coupe Comité CDM



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

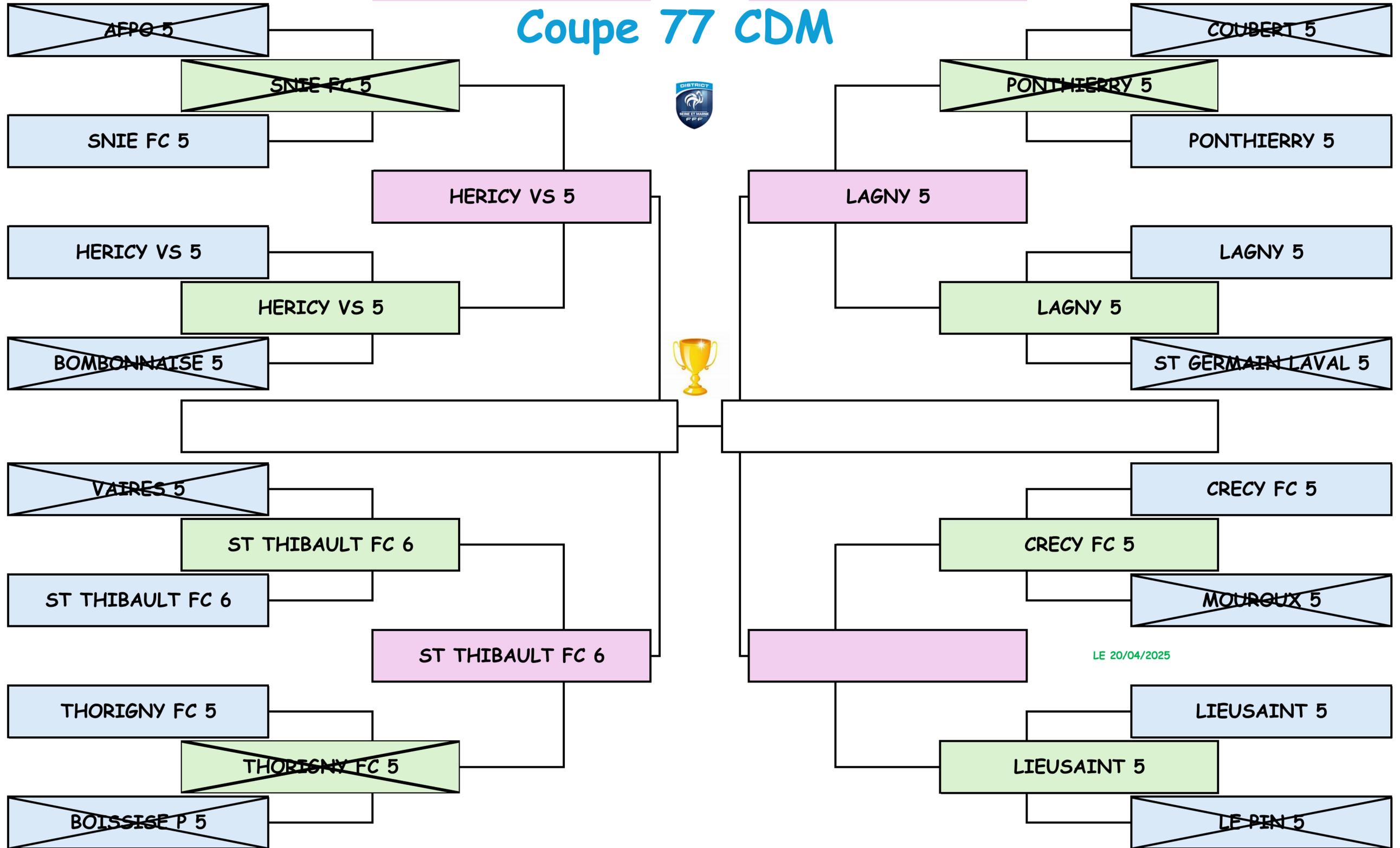
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

Coupe 77 CDM



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

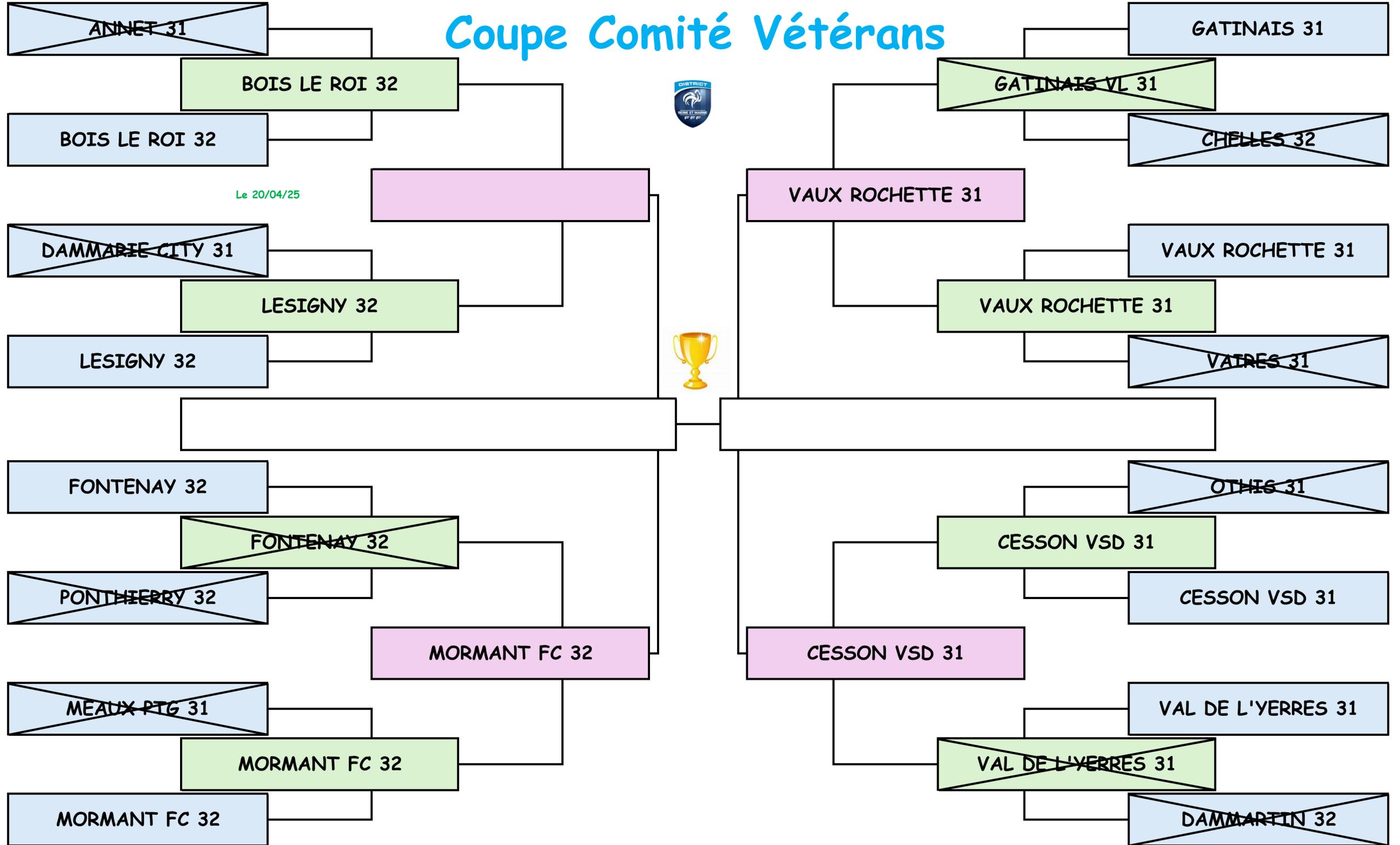
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité Vétérans



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

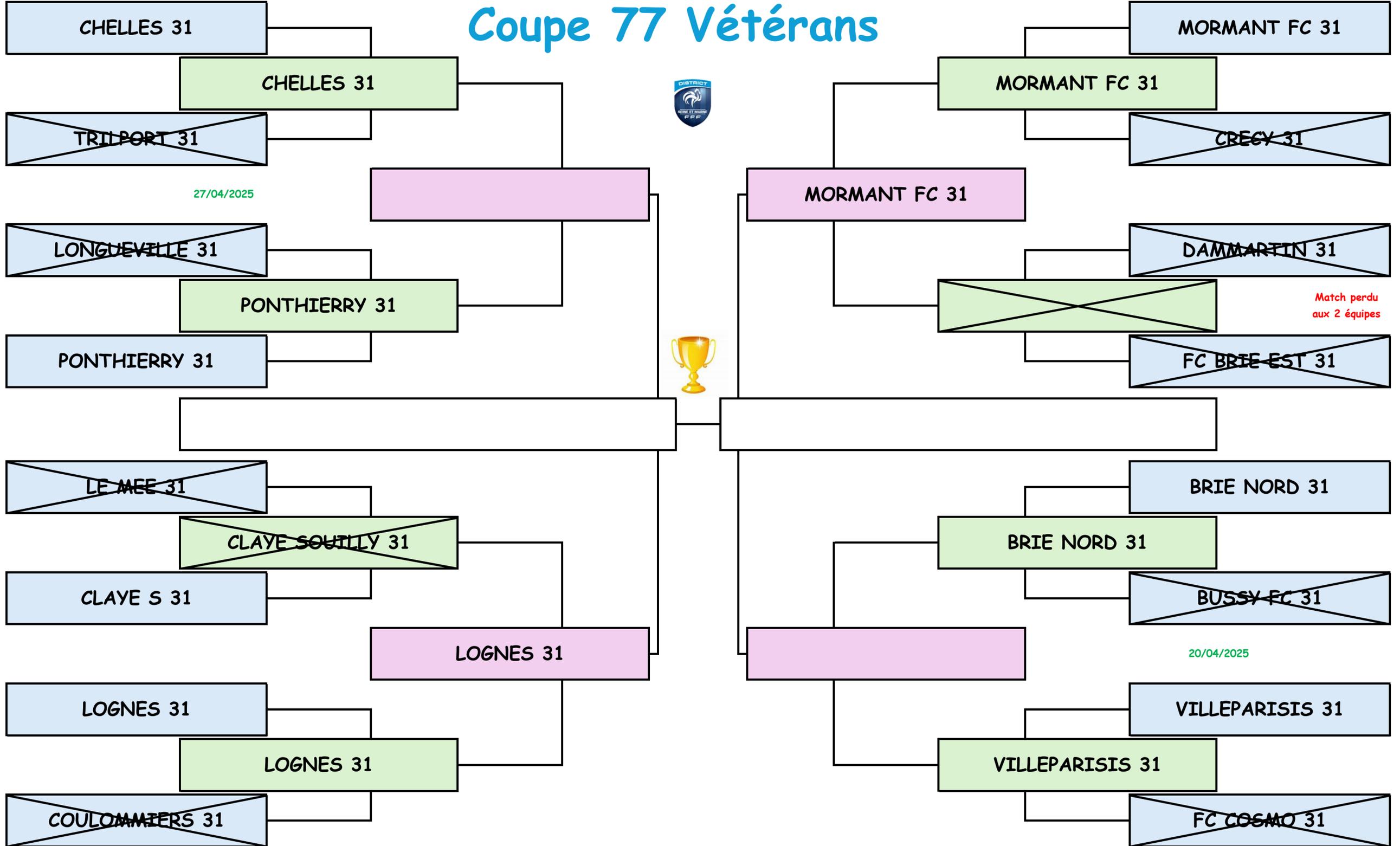
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe 77 Vétérans



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

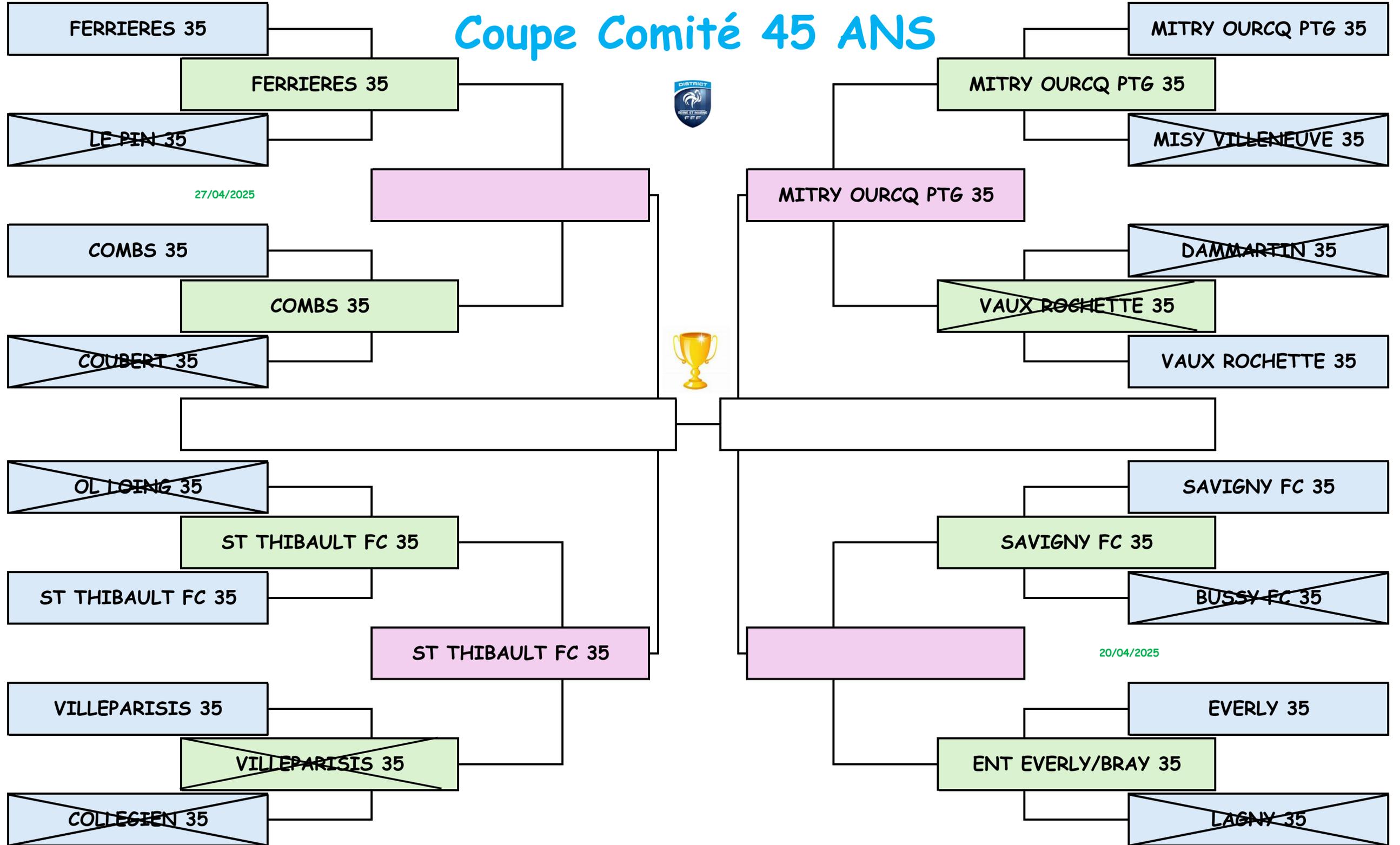
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité 45 ANS



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

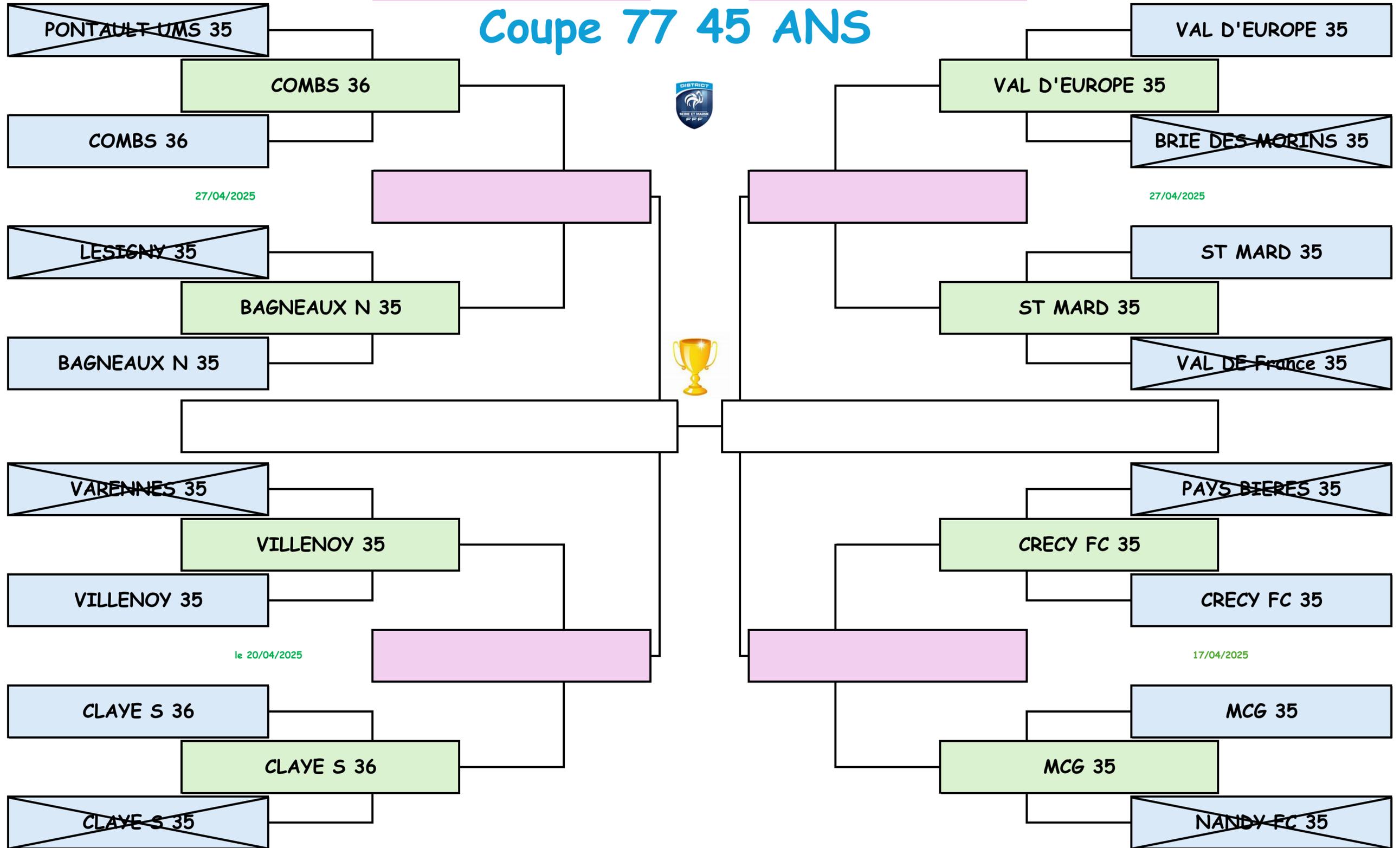
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

Coupe 77 45 ANS



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

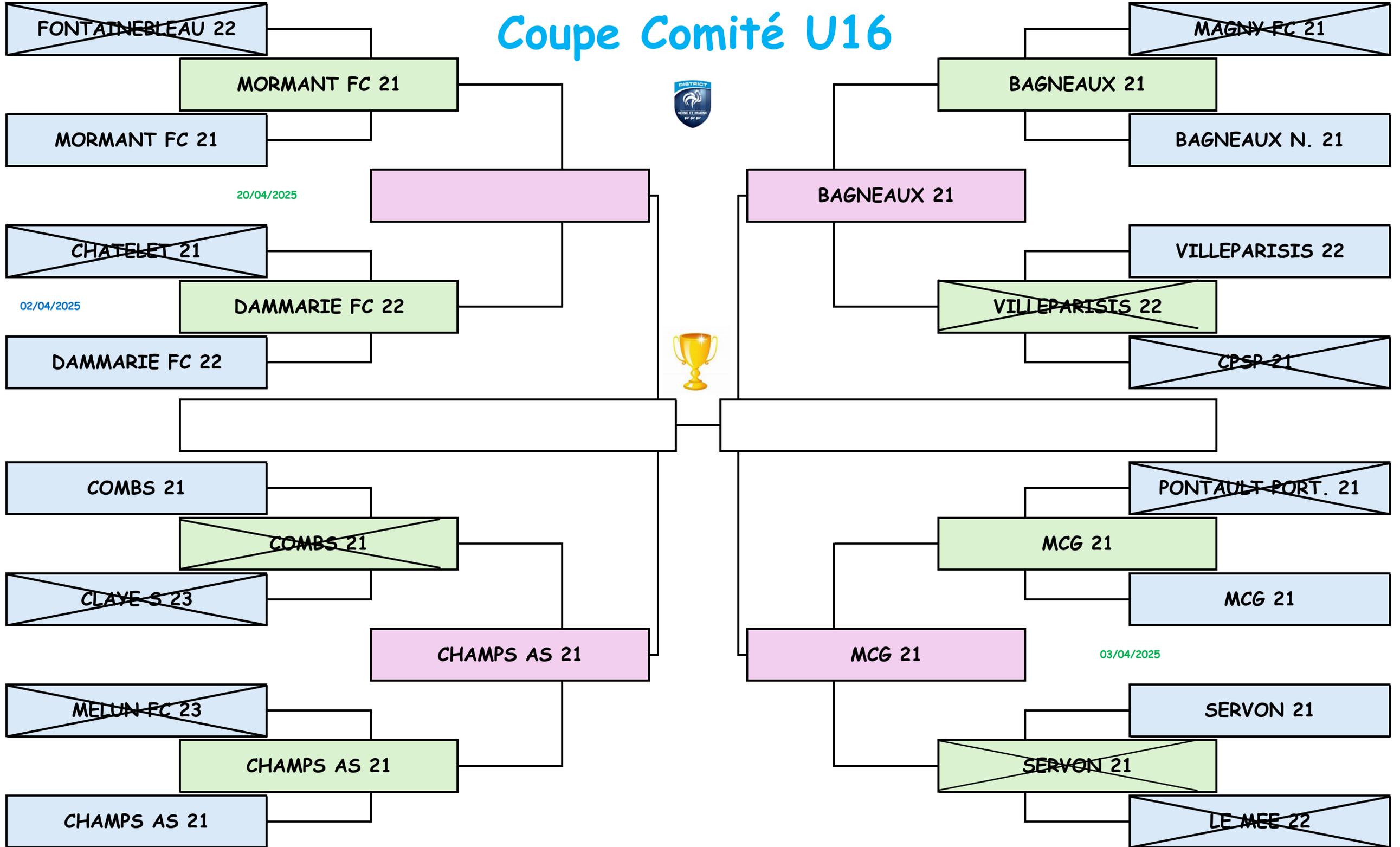
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité U16



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

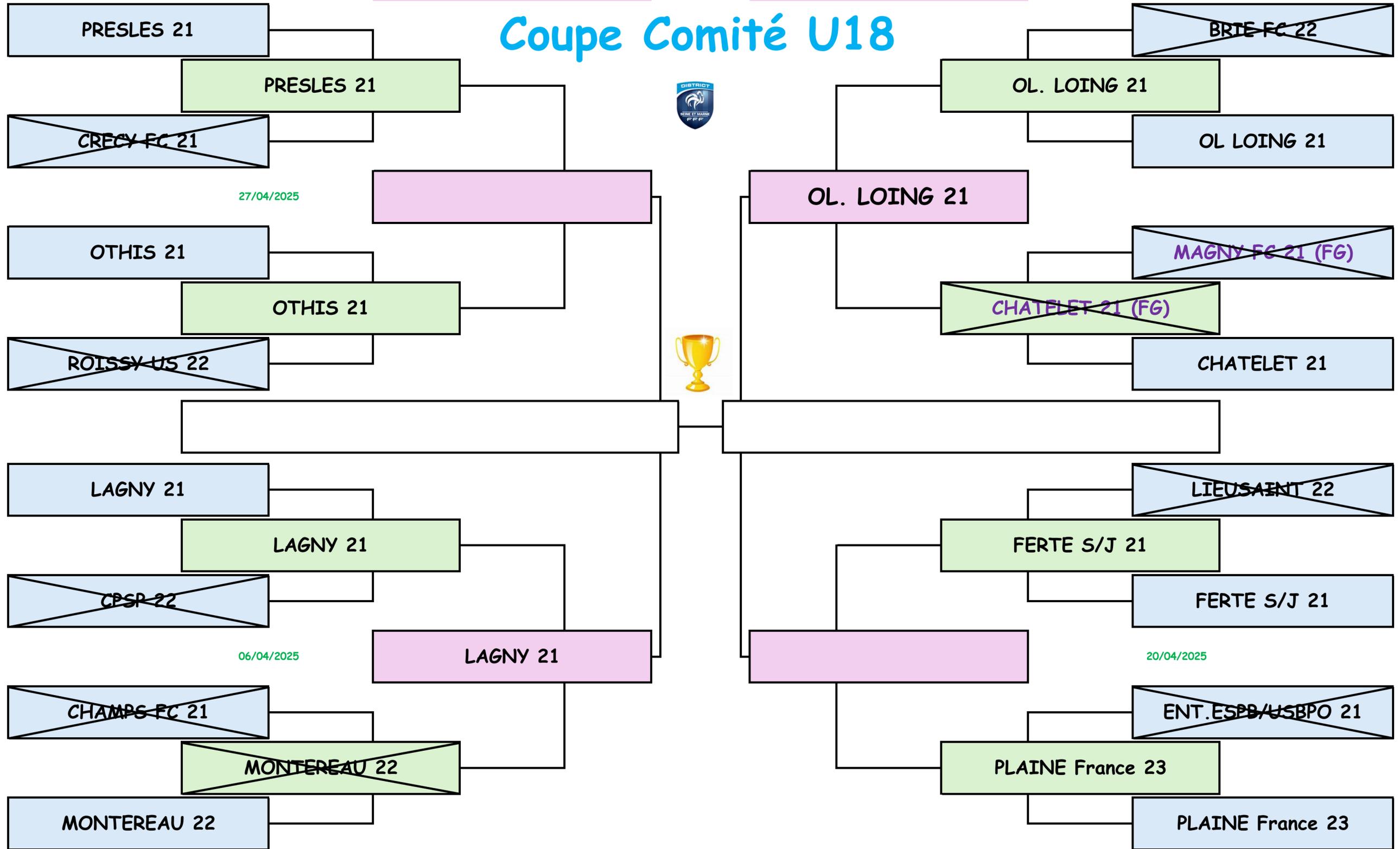
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité U18



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

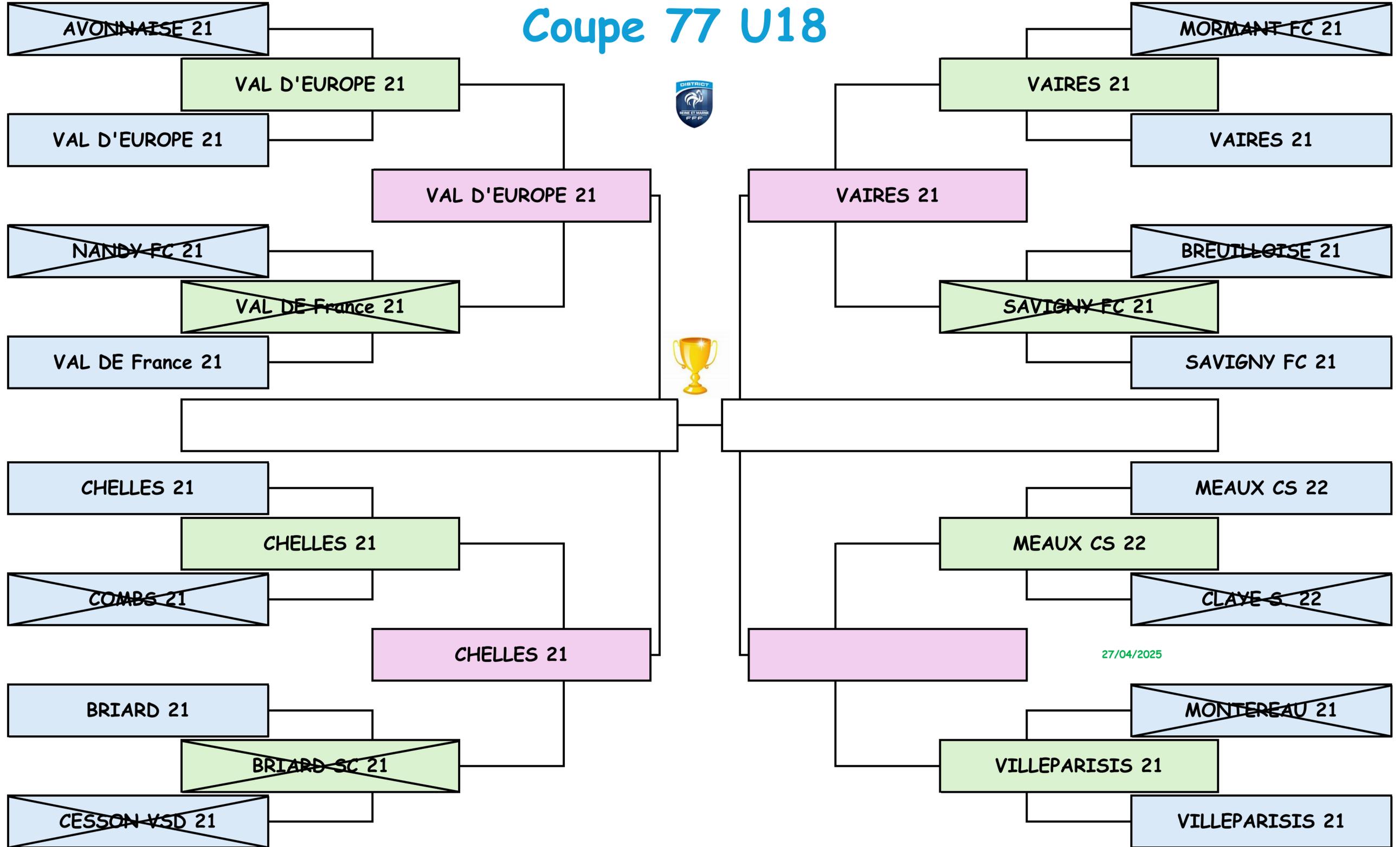
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

Coupe 77 U18



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe 77 Seniors

